

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune,

Vu la demande de permission de voirie de l'entreprise S.B.T.P sise Rue du Douanier ROUSSEAU ZAC GAROLOR 57365 ENNERY en date du 29/04/2019 concernant des travaux rues Boileau, Mairie, Antoine, Jeandidier Brigeot du numéro 51 au numéro 63,

Vu le Code de la Voirie rurale,

Vu le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et ses articles R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985 et 417-10.

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

## ARRETE

**Article 1.** En raison des travaux de réfection de voirie rues Boileau, Mairie, Antoine, Jeandidier Brigeot du numéro 51 au numéro 63, lesdites routes seront interdites à la circulation le vendredi 3 mai, en fonction de l'avancée des travaux, et le **stationnement sera interdit de 8h à 17h.**

**Article 2.** Des panneaux réglementaires seront mis en place par le demandeur, pour signaler les travaux ainsi que des barrières d'interdiction.

**Article 3** M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

A Viterne, le 29 avril 2019

Le Maire, Guy DEVAUX

